

Paris, le 27 avril 2015 – Discours au CNESER

Discours au CNESER de la représentante de la liste «Jeunes chercheurs» du 27 Avril 2015 sur la répartition des moyens.

Mesdames et messieurs les membres du CNESER,

Cécile Chartier, pour la Confédération des Jeunes Chercheurs. Je vous remercie de m'accorder ce temps de parole.

En observant ce tableau et cette note, on pense à la grande précarité que l'on peut voir quotidiennement dans l'ESR. Il n'est pas surprenant que les universités soient assez frileuses à l'idée de CDIser des contractuel-le-s lorsqu'on voit la fragilité de leurs ressources. **La précarité dans l'ESR est une réalité qui se constate à tous les niveaux, dans toutes les disciplines, sur la totalité du territoire - mais elle se constate de manière inégale.**

Contrairement à ce qui a été dit précédemment, il n'est sans doute pas inutile de rappeler quelques réalités de terrains que certain-e-s ici présent-e-s semblent ignorer : des cours de TD qui sont transformés en cours magistraux en dépit du bon sens pédagogique car les filières n'ont pas les moyens de payer dix groupes de TD en parallèle, inversement, des cours magistraux payés en TD car l'université veut faire des économies aux dépens des enseignant-e-s, des contractuel-le-s administratifs notifiés du non-renouvellement de leur contrat dans un délai inférieur au nombre de jours de congé qui leur reste, les obligeant à quitter sur le champ leur poste sans assurer la formation de ceux qui leur succéderont, des fermetures de filières et d'options... il ne s'agit que de quelques exemples du quotidien des universitaires.

Si des efforts ont été faits pour certaines catégories de personnels particulièrement touchés par cette réalité - les fonctionnaires de catégorie B et C - **la note ne prend aucunement en compte la situation des doctorant-e-s qui ne sont pas financés pour leur travail de recherche**, ni ne tente de mener ne serait-ce que l'ébauche d'un projet pour mettre fin à cet état de fait.

J'aimerais attirer votre attention tout particulièrement sur certaines disciplines et rappeler quelques chiffres dont trop peu de collègues ont conscience : aujourd'hui dans les disciplines Arts, Lettre, Langues et Sciences Humaines et Sociales, ou communément appelées ALLSHS, le pourcentage de doctorant-e-s financé-e-s pour leur travail de recherche est seulement de 40 % alors qu'il monte à 95% en sciences exactes, et à 90% des doctorant-e-s en sciences de la vie, de la santé et de l'environnement. Une conséquence directe de ces mauvaises conditions de travail est l'échec des projets doctoraux, puisque 39% des projets en ALLSHS échouent, contre 13% dans les autres disciplines.

Un travail de recherche non reconnu, une charge d'enseignement sous forme de vacations, pour les plus chanceux-ses, l'obligation d'avoir un emploi "alimentaire", pour d'autres, l'impression de ne faire partie ni d'une équipe de recherche ni d'une équipe pédagogique, pour presque tou-te-s, tout cela est malheureusement le lot de très nombreux-ses doctorant-e-s dans ces disciplines.

Par ailleurs, en 2014 une mission a été confiée à la Conférence des Présidents d'Université sur la **question des disciplines dites "rares"**. Les conclusions de cette mission ont été rendues au Ministère le 16 décembre 2014. Il apparaît notamment que plus des deux tiers des disciplines identifiées comme

“rares” sont les disciplines ALLSHS. Une des propositions du groupe de travail est d’apporter une attention particulière aux doctorant-e-s de ces disciplines et à leur poursuite de carrière.

L’adjectif “désastreux” n’est pas trop fort pour qualifier la situation dans laquelle sont nombre de chercheur-e-s en début de carrière comme les doctorant-e-s ou les chercheur-e-s en CDD. **Au niveau collectif, la conséquence directe est une dévalorisation du doctorat et du métier de chercheur-e en général.** Au niveau individuel, a-t-on besoin de faire la liste des effets délétères de la précarité sur la santé de personnes qui accomplissent pourtant une mission de service public, même si elle n’est pas reconnue comme telle ?

Aujourd’hui, pour revaloriser le doctorat et les carrières scientifiques, **la note doit intégrer la volonté du gouvernement à accompagner les établissements vers une politique de ressources humaines responsable** comme l’aide à l’application progressive des principes de la Charte Européenne du Chercheur et du Code de Conduite pour le Recrutement des Chercheurs.

La CJC recommande également que les établissements de l’ESR s’inscrivent dans la démarche “Human Resources Strategy for Researchers” (HRS4R), qui est une démarche d’amélioration de leurs pratiques de ressources humaines, avec un point particulier pour les jeunes chercheur-e-s.

De plus, la CJC souhaite rappeler qu’un des leviers possibles à cette nécessaire revalorisation peut passer par la mise en place d’une large contractualisation. Cet investissement doit être associé à **une volonté politique qui doit être clairement traduite dans l’arrêté qui régira la formation doctorale.**

Ces problématiques sont essentielles pour l’attractivité des établissements et leur intégration dans une dimension non seulement européenne mais aussi mondiale, concernant l’ensemble des chercheur-e-s et enseignant-e-s, ainsi que la précarité pendant et après le doctorat.

Je vous remercie de votre attention.

Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact presse sur <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d’associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s en emploi académique non permanent, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (syndicats, Parlement, Ministères, Élysée, Commission Européenne...), représentée notamment au CNESER (Conseil National de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l’intermédiaire du conseil EURODOC, dont elle est membre fondateur.